

Les échanges culturels franco-italiens

1. Une approche statistique d'un partenariat privilégié

Nul ne peut nier qu'il existe une longue tradition d'échanges culturels entre la France et l'Italie. Il n'est sans doute pas difficile de l'expliquer : la culture est une vitrine prestigieuse pour deux pays que rapprochent la géographie, mais aussi l'histoire politique et démographique. Le « voyage en Italie » fut longtemps une étape nécessaire dans la formation des artistes français tandis que les artistes italiens trouvaient en France le mécénat de la « mère des arts ». Le prestige de la relation franco-italienne a d'abord résulté des résidences d'artistes et de la célébration réciproque de la culture et des techniques artistiques des deux pays. Leur histoire est riche de cet apprentissage mutuel.

Aujourd'hui, l'idée commune est encore celle d'un partenariat privilégié. Pour autant, il manquait un travail général de quantification de ces échanges. Ce manque d'information statistique a conduit l'Ambassade de France en Italie (à l'initiative du Conseiller culturel et de l'Attaché culturel) à demander une étude précise susceptible de recueillir les données relatives aux échanges culturels franco-italiens. C'est une synthèse des résultats de cette étude qui est présentée ici.

2. Résumé

La balance des échanges culturels franco-italiens, sur la base des données du commerce extérieur, penche assez largement en faveur de l'Italie : les exportations italiennes (351 millions d'euros en 2003) sont plus de deux fois supérieures aux exportations françaises (154 millions d'euros). Ce déséquilibre vient principalement de l'importance des exportations italiennes dans le secteur du livre (l'Italie est le premier marché d'importation de livres pour la France ; près de la moitié des livres d'art traduits en français sont des œuvres italiennes) mais également d'un déficit dans les domaines

de la presse, des services audiovisuels, des vidéogrammes, des objets d'art et des instruments de musique.

Cependant, lorsque l'on dépasse le cadre des transactions commerciales bilatérales, l'avantage en termes de présence culturelle revient à la France. Le cinéma français est plus présent en Italie que le cinéma italien en France. Il s'agit là d'une faiblesse notable de la présence culturelle italienne en France. La culture française s'exporte également dans le domaine linguistique (on compte 19 pour cent de francophones en Italie et le français est la deuxième langue la plus apprise dans l'enseignement secondaire). Dans le domaine du livre, l'Italie est le troisième marché d'exportation de la France en termes de traductions, le théâtre apparaissant également comme un secteur particulièrement actif de la relation bilatérale.

La coopération culturelle institutionnelle franco-italienne semble efficace dans les secteurs où elle intervient (livre, spectacle vivant, cinéma, coopération éducative, musées). Citons l'importance des prêts respectifs entre musées nationaux français et italiens. La France et l'Italie partagent également des événements comme la Fête de la musique, les Journées du patrimoine, le Printemps de la poésie, Lire en fête ou la Nuit blanche. De même, un événement comme le Salon du Livre en 2002 aura eu des répercussions positives pour la littérature italienne qui représente environ 10 pour cent des ventes de littérature étrangère des éditeurs français. On notera enfin que le réseau culturel français en Italie (avec six centres culturels, deux délégations culturelles et 55 Alliances françaises) joue un rôle actif dans la promotion de la langue française et l'invitation d'artistes français en Italie.

Cependant, ces points positifs n'empêchent pas l'existence d'asymétries ou de faiblesses. Au nombre des faiblesses, on relèvera avant tout celle des exportations françaises de disques : la part de l'Italie dans les ventes d'albums d'artistes français à l'étranger n'est que de 1,7 pour cent, ce qui la place loin derrière le Benelux, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Canada et même le Japon. De plus, la part de marché du disque français en Italie est particulièrement faible. Même si le marché italien est limité par rapport à celui des autres grands pays occidentaux, le disque représente néanmoins le troisième secteur culturel en Italie. Remédier au manque

de soutien institutionnel dans ce domaine (au sein du Service culturel de l’Ambassade et/ou au niveau du Bureau export de la musique française) serait sans aucun doute profitable au développement des échanges de cet important vecteur de diffusion des cultures et des langues.

On constate également une forte asymétrie dans le domaine de l’art contemporain. Alors que les acquisitions d’œuvres d’art contemporain italiennes par la France sont importantes (elles figurent au deuxième rang des acquisitions publiques d’œuvres d’artistes étrangers), l’art contemporain, l’architecture et le design français sont peu présents en Italie. Ceci s’explique notamment par la préférence accordée aux créateurs italiens (dont la renommée mondiale dans ces secteurs n’est plus à démontrer) et par l’absence de moyens financiers publics comparables à ceux existant en France (par le biais des commandes et des collections publiques). Il conviendra donc d’accroître la capacité du Service culturel de l’Ambassade à promouvoir dans ces trois secteurs la présence française en Italie, à l’occasion des grands rendez-vous de la création contemporaine en Italie (au delà de la Biennale de Venise, le Salon du Meuble et la Triennale d’architecture à Milan, la Quadriennale à Rome, sont par exemple peu accompagnés par la France¹) et en favorisant des expositions d’artistes français dans des lieux prescripteurs.

Tableau de synthèse²

	Exportations de la France vers l’Italie	Exportations de l’Italie vers la France
Livres (supports)	18.577.000	126.832.000
Presse (supports)	19.485.000	66.248.000
Services audiovisuels	79.000.000	113.000.000
Recettes des films français en Italie et des films italiens en France	11.913.000	4.001.080
Vidéogrammes (supports)	4.220.000	11.801.000
Phonogrammes (supports)	3.908.000	2.587.000
Droits de reproduction mécanique d’œuvres musicales	1.229.715	3.419.487
Droits d’exécution publique d’œuvres musicales	4.790.247	3.488.433
Instruments de musique	5.846.129	12.877.201

¹ Les Jeux Olympiques de Turin en 2006 pourraient également être une occasion à saisir.

² Données 2003, en euros

Œuvres et objets d'art	3.085.959	6.847.299
Droits d'auteurs perçus au titre de l'utilisation d'œuvres théâtrales	1.974.095	348.335
Droits d'auteurs perçus au titre de l'utilisation d'œuvres chorégraphiques	283.478	14.000
Total ³	154.310.000	351.464.000

3. Méthodologie et source

La première utilité d'un tel travail de recherche est de dresser un état des lieux des sources et des données disponibles⁴. Outre les statistiques élaborées par les offices nationaux de statistique (INSEE et ISTAT) et les organismes rattachés à la puissance publique (DEP⁵, Ministero per i Beni e le Attività culturali, Banque de France, Douanes), ont été utilisées des sources sectorielles (CNC⁶ et ANICA pour le cinéma, SACD⁷, SACEM⁸ et SIAE pour la circulation de droits, SNE⁹ et AIE pour le livre, TV France International pour l'audiovisuel, etc.), des sources internationales (Eurostat, l'Unesco) ou au contraire très dispersées (lorsqu'il est nécessaire de s'adresser aux acteurs privés eux-mêmes). La cartographie des statistiques utilisées est donc complexe et présente des inconvénients pour l'homogénéité des données. Son élaboration a supposé une collaboration importante de la part des institutions contactées de façon à extraire les données relevant exclusivement de la relation bilatérale franco-italienne et du domaine culturel à proprement parler.

Du point de vue de la méthode dans l'étude des échanges de biens et services culturels, il importe de bien distinguer entre les supports et les contenus. Par support, on entend le bien matériel considéré indépendamment de son contenu artistique (c'est-à-dire l'œuvre elle-même), par exemple un CD. Il n'est pas équivalent de parler des exportations de supports produits dans un pays mais dont le contenu peut être la création

³ Ce total est à prendre avec une extrême précaution, sachant qu'il regroupe des données très hétérogènes et qu'il est également partiel, certains échanges ne pouvant faire l'objet d'une valorisation économique.

⁴ Une liste de contacts accompagne la version intégrale de l'étude.

⁵ Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture et de la Communication

⁶ Centre National de la Cinématographie

⁷ Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques

⁸ Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

d'un artiste étranger et de parler des exportations d'œuvres d'artistes nationaux. Pour les échanges de supports, on dispose des statistiques du commerce extérieur, produites par les douanes sur la base de l'évaluation des biens au passage à la frontière, qui ne concerne pas les particuliers et les montants inférieurs à 100.000 euros. L'évaluation statistique des échanges de contenus présente également certaines difficultés de lecture dans la mesure où les droits d'auteurs ne représentent qu'un pourcentage de la valeur totale des échanges considérés, ce qui conduit à les sous-estimer. Pour en apprécier mieux la valeur économique, nous précisons la part des droits perçus en proportion des recettes lorsque cela est possible.

4. Le livre et la presse

Le livre et la presse sont deux secteurs culturels importants sur le plan économique tant en France (ils représentent ensemble plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires) qu'en Italie (près de 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires). Les échanges entre la France et l'Italie dans le domaine de l'édition représentent également une part importante des échanges culturels entre la France et l'Italie. Ils constituent un bon exemple de la nécessité de distinguer entre contenus et supports. La balance italienne est en effet largement excédentaire concernant les **supports éditoriaux** et déficitaire pour ce qui est des contenus. Les exportations vers la France de livres¹⁰ imprimés en Italie s'élevaient ainsi à 126,8 millions d'euros en 2003. Après un recul à la fin des années 1990, elles ont connu une croissance soutenue (+ 8,6% en moyenne annuelle) et régulière depuis 1999. L'Italie est ainsi devenue le premier marché d'importation de livres pour la France, avec plus de 20% des importations. Les exportations vers l'Italie de livres produits en France sont beaucoup plus faibles (le rapport est de 1 à 7) avec un montant de 18,6 millions d'euros en 2003, plaçant l'Italie

⁹ Syndicat National de l'Édition

¹⁰ Par livres, on entend ici les livres, encyclopédies et dictionnaires ainsi que les brochures et imprimés ne relevant pas de publications périodiques ou publicitaires. Ne sont pas pris en compte les catalogues commerciaux et imprimés publicitaires, les livres de coloriage, les cartes, décalcomanies, partitions musicales ou calendriers.

au rang de huitième marché d'exportation de livres pour la France avec environ 3% des exportations, derrière le Benelux, la Suisse, le Canada, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne. L'évolution est semblable à celle qu'ont connues les exportations italiennes, avec une croissance de 6,5 % par an depuis 1999, dont il faut souligner qu'elle est largement supérieure à celle des exportations totales de livres produits en France (+ 0,9% par an). Réciproquement, on notera que le marché français représente 3,6 % des importations italiennes et 9,5% de ses exportations.

Dans le domaine de la **presse**, les données du commerce extérieur sont également favorables à la production italienne. Les exportations vers la France de journaux et de périodiques produits en Italie s'élèvent en effet à 66,2 millions d'euros en 2003 (soit 14,8% des importations françaises totales, ce qui fait de l'Italie le cinquième marché d'importation) contre 19,5 millions d'euros pour les exportations françaises vers l'Italie (soit 4,9% du total des exportations françaises et le quatrième marché d'exportation).

Lorsqu'on examine les **échanges de contenus dans l'édition**, donc les cessions et acquisitions de droits donnant lieu à des traductions, le tableau devient très différent. En 2003, l'édition française a vendu 579 titres d'auteurs français à des éditeurs italiens. L'Italie constitue ainsi son 3^{ème} marché d'exportation avec 9,7% des cessions de droits. On notera que ces cessions concernent principalement la littérature (27%), les sciences humaines (22%) et le livre de jeunesse (18%). Réciproquement, les éditeurs français ont acquis 72 titres italiens en 2003, soit 5,6% des acquisitions de droits et place l'Italie au 5^{ème} rang. Il faut souligner que 50% des livres d'art importés par la France en 2002 (30% en 2003) venaient d'Italie. Autre fait remarquable, les acquisitions de droits sur des œuvres italiennes par des éditeurs français ont connu une envolée au moment du Salon du livre à Paris en 2002, dont l'Italie était l'invitée d'honneur, avec 183 titres achetés. Cet effet bénéfique du Salon du livre semble durable puisque la baisse du nombre des acquisitions de droit d'œuvres italiennes en 2003 n'a pas concerné la littérature (45 titres achetés par les éditeurs français en 2002 et 2003) et les ventes de littérature italienne par les grands éditeurs français se sont maintenues (10% des ventes de littérature étrangère chez Gallimard, soit 4% de la production totale) ou ont

progressé. D'une façon générale, la littérature italienne se positionne en France après la littérature anglo-saxonne et au même niveau que la littérature espagnole.

5. L'audiovisuel (cinéma-télévision-radio-musique)

L'audiovisuel entendu au sens large (cinéma-télévision-radio-musique) est un secteur dont le poids économique est particulièrement important à la fois en France (20,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2000) et en Italie (environ 14,4 milliards d'euros). De même, l'audiovisuel occupe une place de premier ordre dans les échanges culturels entre la France et l'Italie, comme en attestent les statistiques de la balance des paiements bilatérale France-Italie. En 2002, les échanges de **services audiovisuels**¹¹ s'élevaient à 84 millions d'euros de la France vers l'Italie et à 109 millions d'euros en sens inverse, faisant de l'Italie le 4^{ème} marché d'exportation et le 5^{ème} marché d'importation de la France. On notera cependant un déclin régulier des exportations de la France vers l'Italie depuis 2000, tandis que les exportations italiennes ont connu un décrochage provisoire en 2001-2002. En terme de coproductions avec des producteurs français, l'Italie se place au 3^{ème} rang depuis 1999 avec un nombre de coproductions en constante progression. La balance des services audiovisuels semble ainsi favorable à l'Italie mais ces données agrégées masquent de fortes disparités sectorielles.

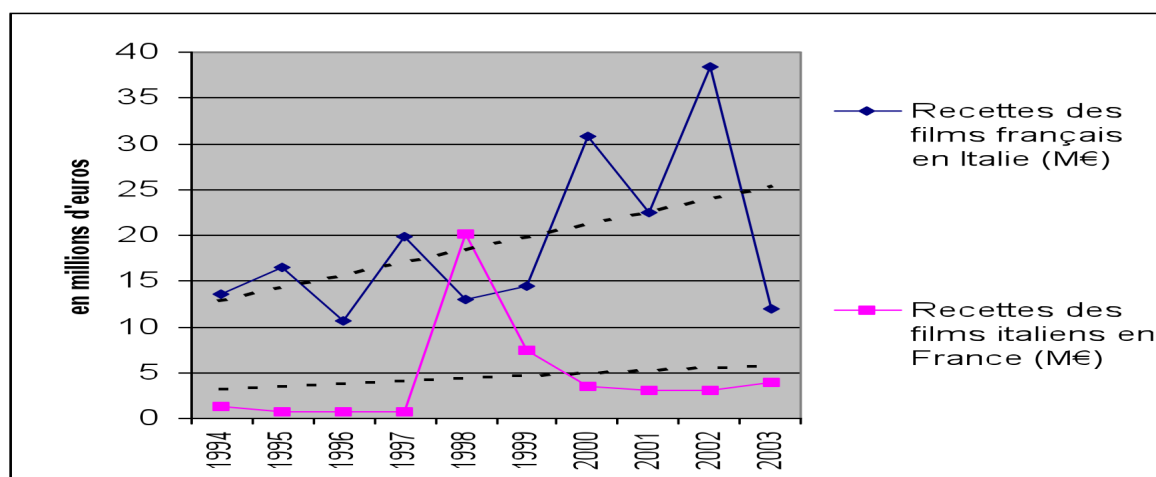
Ainsi, lorsque l'on considère le **secteur cinématographique**, on constate que le cinéma français réalise beaucoup plus d'entrées en Italie que le cinéma italien en France. Depuis 1999, les films français dépassent 3,5 millions d'entrées annuelles en Italie¹². Leur part de marché est certes assez variable mais elle a toujours été supérieure à 2% (soit plus de 10 millions d'euros de recettes) entre 1994 et 2002, dans un contexte où le cinéma italien et le cinéma américain représentent chaque année entre 80% et 90% de parts de marché. L'année 2003 représente de ce point de vue une mauvaise année

¹¹ La catégorie « services audiovisuels » regroupe les achats, ventes et location de programmes de radio et de télévision, mais aussi les redevances cinématographiques ainsi que les droits sur les œuvres audiovisuelles et autres services annexes.

¹² Ces chiffres sont fournis par Unifrance, qui retient une définition plus large des films français que le CNC, notamment en incluant les coproductions où les producteurs français sont minoritaires.

(avec 1,9% de part de marché), d'autant qu'elle fait suite à la meilleure année qu'a connu le cinéma français en Italie depuis une décennie (6,1% de parts de marché en 2002 et 38,4 millions d'euros de recettes). On notera enfin que l'Italie représente une part importante des recettes du cinéma français à l'étranger, qui la positionne régulièrement comme le 3^{ème} marché d'exportation pour la France.

Le tableau des résultats du cinéma italien dans les salles françaises est à la fois plus simple et moins brillant : la part de marché du cinéma italien en France a été comprise de 1994 à 2003 dans une fourchette de 0,1% à 0,4%, pour un montant compris entre 1 et 4 millions d'euros, à l'exception de 1999 et surtout de 1998 (avec 2,2% de part de marché et 20,2 millions d'euros), année marquée par le succès de *La Vie est belle* de Roberto Benigni. Les films italiens se positionnent ainsi seulement au 4^{ème} rang des films européens non français.



Elaboration sur données CNC

Dans le **secteur télévisuel**, l'Italie représente environ 9,5% des recettes des programmes français à l'exportation, pour un total d'un peu plus de 10 millions d'euros en 2002. Ces chiffres sont assez stables, même si les exportations françaises vers l'Italie ont connu un pic en 1999 et 2000 (avec respectivement des montants de 17 et 14 millions d'euros). L'Italie représente structurellement la troisième destination des programmes français à l'étranger après l'Allemagne et le Royaume-Uni. Du côté italien, on est confronté à l'absence de données d'ensemble. La direction des ventes de Raitrade

indique néanmoins que les exportations de programmes produits par la Rai vers la France représentaient au cours des dernières années un montant compris dans une fourchette de 200.000 à 300.000 euros. La direction des ventes de Mediaset souligne pour sa part l'absence de ventes de programmes de fictions et de documentaires aux chaînes de télévision françaises.

Les échanges dans le domaine de la **vidéo** et de la **musique** sont assez limités. Les données du commerce extérieur sur les échanges de phono-vidéogrammes¹³ font apparaître un excédent en faveur de l'Italie, qui résulte en grande partie des ventes de vidéos. Ainsi, les exportations vers la France de phono-vidéogrammes produits en Italie s'élevaient à 14,4 millions d'euros en 2003 (dont 2,6 millions pour les supports musicaux et 11,8 pour les vidéogrammes) alors que les exportations françaises étaient de 8,1 millions d'euros (dont 3,9 millions pour les phonogrammes et 4,2 pour les vidéogrammes). La France est donc excédentaire pour les supports musicaux et déficitaire pour la vidéo. Néanmoins, on est avant tout frappé par la faible importance du partenariat entre les deux pays : l'Italie est le 8^{ème} marché d'exportation de phono-vidéogrammes pour la France (avec 2,3 % de ses exportations totales) et son 9^{ème} marché d'importation (avec 2,6% des importations totales). La faiblesse des échanges dans le secteur du disque est telle que les échanges d'instruments de musique représentent des montants plus importants, alors même que les exportations de l'Italie vers la France ont connu un déclin régulier entre 1995 et 2003, passant de 20,3 millions d'euros à 12,9 millions, celles de la France vers l'Italie restant comprises entre 4 et 6,3 millions d'euros.

Si l'on prend en considération les contenus, le constat reste le même. La part de l'Italie dans les ventes d'albums d'artistes français à l'étranger n'est que de 1,7%, la plaçant ainsi après le Benelux, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Canada

¹³ Les vidéogrammes sont les supports (vidéocassettes, DVD, CD-ROM) permettant l'enregistrement, la conservation et la reproduction de contenus vidéos. Les phonogrammes sont les supports (cassettes, disques vinyles, CD, etc.) permettant l'enregistrement, la conservation et la reproduction de contenus sonores.

et même le Japon. Le montant des droits perçus au titre de la reproduction mécanique¹⁴ d'œuvres protégées d'artistes français en Italie s'élève ainsi à 999.906 euros soit 2,42% des droits perçus à l'étranger. Le montant perçu au titre du droit de reproduction mécanique en France d'œuvres d'artistes italiens est bien plus important, avec 2.741.491 euros en 2002, soit 16,4% des droits perçus à l'étranger pour le compte d'artistes italiens. Il est néanmoins plus faible au regard des droits de reproduction mécanique perçus en France pour le compte d'artistes étrangers, avec une part d'environ 8%.

6. Les beaux-arts et le spectacle vivant

C'est sans doute dans le domaine des beaux-arts et du spectacle vivant qu'existe depuis le plus longtemps une tradition d'échanges entre la France et l'Italie. On peut cependant se demander si cette place de premier plan a été préservée : force est de constater que le tableau est contrasté. Les mouvements d'exportations d'**œuvres et d'objets d'art**¹⁵ sont assez faibles : les exportations italiennes vers la France représentaient 6,8 millions d'euros en 2003 contre 3,1 millions d'euros pour les exportations françaises (ce qui est le plus bas chiffre enregistré depuis 1993). L'Italie n'est que le 10^{ème} marché d'exportation pour la France et son quatrième marché d'importation, à chaque fois très loin derrière les Etats-Unis et la Suisse.

En sens inverse, les **musées** jouent un rôle important dans les échanges artistiques entre la France et l'Italie. Représentants des musées français et italiens se retrouvent au sein d'un Comité mixte franco-italien sur les musées pour favoriser les prêts d'œuvres à l'occasion d'expositions temporaires. Ainsi, en 2003, 900 œuvres ont été prêtées par les musées nationaux français à des institutions italiennes. Le nombre de prêts des musées nationaux italiens à des institutions françaises est pour sa part évalué à 118 œuvres, mais ce chiffre est sans doute sous-estimé.

¹⁴ La reproduction mécanique concerne quant à elle la reproduction d'œuvres musicales sur phonogrammes ou vidéogrammes.

Dans le domaine de l'**art contemporain**, la situation est asymétrique. Les acquisitions d'œuvres d'art contemporain italiennes par la France sont très importantes : en 2000-2001, le Fonds National d'Art Contemporain a acquis 112 œuvres d'artistes italiens, ce qui place les artistes italiens au 2^{ème} rang des acquisitions d'œuvres d'artistes étrangers, derrière les artistes américains. En terme de stock, 2.104 œuvres et 382 artistes italiens sont représentés dans les collections du FNAC. Si l'on met à part les artistes français, l'Italie est le 2^{ème} pays représenté en nombre d'artistes (6,9% des artistes étrangers, derrière les Etats-Unis) et le troisième pays représenté en nombre d'œuvres, avec 8% des œuvres étrangères (derrière les Etats-Unis et la Suisse). La situation de l'art contemporain français en Italie est bien moins brillante : les artistes français contemporains ne sont quasiment pas représentés en Italie dans les galeries, les musées, les expositions ou encore parmi les œuvres rassemblées par des collectionneurs.

Il semble par ailleurs que l'Italie ait bel et bien perdu de son importance en tant que lieu de **résidences d'artistes**. Le prestige de la Villa Médicis ne doit pas occulter qu'il n'existe en Italie que 4 résidences d'artistes susceptibles d'accueillir 58 artistes français au total. Ces chiffres sont faibles, notamment en comparaison avec ceux qui sont disponibles pour les autres pays d'Europe occidentale.

Dans le domaine du **spectacle vivant**, les échanges entre la France et l'Italie sont loin d'être négligeables. Les grandes institutions et les principaux festivals de théâtre (Parme, Rome, Turin, Palerme, Venise, Sant'arcangelo) et de nouveau cirque (Brescia, Rome) accueillent régulièrement des spectacles français, souvent en liaison ou en coproduction avec des institutions ou des festivals français. Notons aussi que l'Italie et la France partagent désormais des évènements comme la Fête de la musique, la Nuit blanche, le Printemps de la poésie, ou encore Lire en fête. De la même façon, l'Italie promeut l'accueil de spectacles français grâce au soutien apporté par l'ETI à des projets de coopération avec la France. Le total du budget de l'ETI dans ce cadre a atteint plus de 185.000 euros en 2002 et 282.000 euros en 2003.

¹⁵ La catégorie « œuvres et objets d'art » regroupe les tableaux, peintures, dessins, gravures, estampes, lithographies, statues, sculptures, collections et antiquités.

Pour mesurer l'importance du spectacle vivant français en Italie, on peut se référer aux chiffres des droits perçus par la SACD pour le compte d'artistes français¹⁶. Ils s'élevaient pour le théâtre à près de 950.000 euros en 2002 et à près de 2 millions d'euros en 2003. Pour la danse, ils ont atteint un peu plus de 311.000 euros en 2002 et environ 283.000 euros en 2003. Les droits perçus par la SACD représentant 10% du cachet (i.e. des recettes brutes ou du prix de vente du spectacle selon le mode le plus favorable à l'auteur), on peut estimer les recettes associées à l'utilisation des œuvres théâtrales et chorégraphiques françaises en Italie à environ 12,6 millions d'euros en 2002 et 22,6 millions d'euros en 2003. Cela permet de prendre la mesure de l'intensité des échanges entre la France et l'Italie dans le domaine du spectacle vivant, bien que l'importance des pièces classiques d'auteurs français jouées par des compagnies italiennes ne soit pas saisie par ces statistiques. Du côté italien, les droits perçus par la SIAE en France au titre de l'utilisation des œuvres théâtrales et chorégraphiques italiennes à l'étranger représentaient 35% des droits perçus à l'étranger en 2002 (27,4% en 2003). Les droits perçus en France étaient de 330.748 euros en 2002 (dont 318.748 euros pour les œuvres théâtrales) contre 362.336 euros en 2003 (dont 348.336 euros pour les œuvres théâtrales). Sachant que les droits d'auteurs perçus en Italie représentent 10% des recettes brutes pour les œuvres théâtrales, on peut estimer les recettes brutes associées à l'utilisation d'œuvres théâtrales italiennes en France à environ 3,5 millions d'euros en 2003. Il est impossible de procéder à la même estimation pour les œuvres chorégraphiques et les données italiennes dans ce secteur ne sont pas comparables aux données françaises dans la mesure où les conditions d'accès au droit d'auteur sont extrêmement restrictives pour les chorégraphes en Italie. On serait donc amené à sous-estimer considérablement l'importance des œuvres chorégraphiques italiennes en France. Au vu du nombre de compagnies italiennes se produisant en France, il est raisonnable de penser que les recettes générées par la danse italienne en France sont un peu supérieures à celle du théâtre italien en France, et par conséquent à

¹⁶ Dans le domaine du théâtre et de la danse, la SACD perçoit des droits pour les auteurs de théâtre, les metteurs en scène, les chorégraphes et les compositeurs de musiques originales écrites pour les spectacles considérés. A la mort du sociétaire, les droits sont transmis à son légataire.

celle de la danse française en Italie. La comparaison du nombre de spectacles de compagnies françaises en Italie à celui des spectacles de compagnies italiennes en France confirme cette évaluation. C'est du reste pour tenter de remédier à ce déséquilibre que l'Ambassade de France a organisé en 2004 le festival de danse contemporaine « La Francia si muove », qui a accueilli 13 compagnies françaises dans dix villes italiennes.

7. Les échanges linguistiques et universitaires

La France a toujours mis la diffusion de la langue française au cœur de son dispositif de coopération culturelle, avec un certain succès en Italie, qui comptait 11 millions de francophones (soit 18,9% de la population, pour 20% d'anglophones) en 2001. Néanmoins, la position du français est fragilisée depuis une vingtaine d'année, l'anglais étant désormais systématiquement privilégié dans l'éducation des enfants. Ainsi, en 2003-2004, 22% des lycéens apprenaient le français contre 69% qui apprenaient l'anglais et 5,5% l'allemand. Le français apparaît donc solidement installé comme la deuxième langue étrangère apprise et parlée en Italie, devant l'espagnol (en forte progression) et l'allemand. En France, la langue italienne occupe une position moins forte malgré l'importance de la communauté italienne (380.000 ressortissants en France contre 62.182 ressortissants français en Italie) et des Français d'origine italienne (environ 4 millions). On peut cependant noter une progression ininterrompue du nombre d'élèves apprenant l'italien au collège ou au lycée, qui s'établissait en 2003-2004 à 235.642, soit 2,6% des élèves, en progression de 19% par rapport à 1995. L'italien se positionne après l'anglais, l'espagnol et l'allemand. En revanche, 49% des élèves qui apprennent une troisième langue choisissent l'italien. Enfin, notons que les échanges linguistiques se traduisent par la présence d'assistants de langue : en 2002-2003, on comptait 124 assistants de français en Italie et 193 assistants d'italien en France.

Les échanges universitaires se sont développés dans la période récente, à la faveur de l'Université franco-italienne ou de programmes tels qu'Erasmus, Leonardo da

Vinci, les bourses Lavoisier ou encore le programme d'internationalisation du MIUR¹⁷. On a choisi de s'arrêter ici de façon plus détaillée sur le programme Erasmus, qui représente la plus grosse partie des échanges en termes d'effectifs bien qu'il ne concerne que des étudiants du second cycle universitaire. En 2002/2003, 1.416 étudiants français sont allés étudier dans un établissement d'enseignement supérieur italien soit 7,31 % des étudiants français ayant bénéficié du programme Erasmus. Les étudiants français représentent 12,9% des étudiants étrangers accueillis par les établissements italiens dans ce cadre, ce qui en fait la troisième population présente dans les universités italiennes après les étudiants espagnols et allemands. L'Italie est la quatrième destination choisie par les étudiants français après le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne. Réciproquement, 2.665 étudiants italiens sont partis étudier dans un établissement d'enseignement supérieur français soit 17,5 % des étudiants italiens ayant bénéficié du programme Erasmus. Cela fait des étudiants italiens la troisième population présente dans les universités françaises après l'Allemagne et l'Espagne. La France est la seconde destination choisie par les étudiants italiens, après l'Espagne et devant l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Ce rang est stable depuis 1997-98. Les étudiants italiens représentent ainsi 14,1 % des étudiants accueillis par la France en séjour Erasmus. On notera aussi que près de 20% des enseignants italiens partis à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus ont choisi la France, tandis que près de 15% des enseignants français ont fait le choix de l'Italie : dans les deux cas, il s'agit de la deuxième destination choisie.

8. L'action culturelle de l'Ambassade de France en Italie

En matière culturelle et linguistique, l'objectif de la diplomatie française est de renforcer le rôle et la place de la France dans les échanges internationaux, notamment en assurant la promotion des productions françaises sur les scènes artistiques étrangères. Elle met en avant les valeurs de dialogue culturel, de diversité culturelle et

¹⁷ Le MIUR est le Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca

d'universalité de certains contenus, sans pour autant nier qu'elle attend de cette « diplomatie culturelle » des retombées en termes d'influence et de prestige. Pour ce faire, le Ministère des Affaires étrangères s'appuie en Italie sur un dispositif qui comprend le Service culturel de l'Ambassade, mais aussi sept centres culturels et de coopération linguistique (auxquels s'ajoutent une délégation à Venise et une maison française à Bologne) ainsi qu'un réseau de 55 Alliances françaises, sans oublier l'Ecole Française de Rome et l'Académie de France (la Villa Médicis). Ces structures bénéficient aussi de l'appui de grands opérateurs comme l'Association Française d'Action Artistique (AFAA). Au sein de l'Ambassade, le service culturel est placé sous la direction d'un conseiller culturel et comprend notamment 3 attachés sectoriels (échanges artistiques/manifestations culturelles, coopération éducative, audiovisuel/cinéma/sport) ainsi qu'un chargé de mission dans le domaine de l'édition et de la communication.

Outre les initiatives déjà soulignées précédemment, le réseau culturel a été à l'origine en 2002 d'une cinquantaine d'expositions d'artistes français sur l'ensemble du territoire italien. La coopération audiovisuelle, après le retrait des principaux intérêts français en Italie dans le secteur de la télévision (France 2 a cessé d'émettre, sauf à Rome, la chaîne à péage Tele+ a été cédée à Rupert Murdoch), a cherché à favoriser la distribution des productions françaises en Italie, à la fois au cinéma et à la télévision. Elle a également permis de relancer les coproductions franco-italiennes. L'action linguistique peut de son côté se prévaloir du développement de certifications françaises (DELF/DALF), mais aussi de l'animation d'un réseau de 22 sections bilingues à option française (environ 2500 élèves) et de 700 jumelages entre des établissements scolaires italiens et français. On dénombre également 228 accords cadre bilatéraux de coopération universitaire mettant en relation des établissements d'enseignement supérieur français et italiens. De nombreux séminaires et colloques universitaires sont soutenus par le Bureau de Coopération Linguistique et Artistique (BCLA), en partenariat avec les universités italiennes. Enfin, il existe de nombreux groupes de travail et comités franco-italiens visant à l'échange d'informations et au suivi des initiatives communes dans le domaine culturel.

Dans ce dispositif, la musique enregistrée, et notamment la musique actuelle, fait figure de parent pauvre. Même si le marché italien est relativement limité par rapport à celui des autres grands pays occidentaux, les échanges dans le domaine du disque souffrent sans doute d'un manque de soutien institutionnel : il n'y a pas de poste qui lui soit entièrement consacré au Service culturel de l'Ambassade et le Bureau export de la musique française n'est pas présent en Italie, alors qu'il l'est en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Espagne. Par ailleurs, les relations entre distributeurs de musique et agents français et italiens sont assez faibles et le réseau diplomatique français manque d'interlocuteurs. Cela est sans doute dommageable, car la musique actuelle est un vecteur majeur de la diffusion des cultures et des langues du monde, en particulier auprès des jeunes générations.

9. Une perspective d'ensemble

La coopération culturelle entre la France et l'Italie n'a pas perdu son prestige mais il n'est plus possible d'affirmer que le premier partenaire culturel de la France est l'Italie et réciproquement. Dans le domaine des industries culturelles (services audiovisuels, livres, presse, phonogrammes, vidéogrammes) et des objets d'art, l'Italie constitue globalement le quatrième marché d'importation et d'exportation de la France, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les échanges culturels entre la France et l'Italie restent, certes, d'une grande importance, notamment dans le secteur du livre, mais ils n'excluent pas asymétries ou faiblesses. Ainsi, le cinéma français est plus présent en Italie que le cinéma italien en France. Il s'agit là une faiblesse notable de la présence culturelle italienne en France. En sens inverse, le disque français est très peu présent en Italie et ne fait pas l'objet d'un soutien institutionnel. On constate également une asymétrie très forte dans le domaine de l'art contemporain : alors que les acquisitions d'œuvres d'art contemporain italiennes par la France sont très importantes, l'art contemporain, l'architecture et le design français sont peu présents en Italie, notamment du fait de la préférence accordée aux créateurs italiens (de renommée mondiale dans ces domaines) et de l'absence de moyens financiers publics comparables

(commande publique et collections publiques). L'action culturelle de l'Ambassade est assez réduite dans ce domaine et il serait intéressant d'évaluer les moyens de promouvoir dans ces secteurs la présence française en Italie, à l'occasion notamment de grands événements (les J.O. de 2006 à Turin en sont un exemple) ou dans le cadre d'un soutien régulier accru du Service culturel (accueil et expositions d'artistes).

Au contraire, des actions de long terme comme la promotion de la langue française en Italie se sont révélées efficaces. De même, un événement visible comme le Salon du livre à Paris aura été très profitable à la diffusion de la production littéraire italienne en France. Le développement des échanges dans des secteurs faisant l'objet d'une attention particulière, comme le spectacle vivant ou les échanges universitaires, montre également que les deux pays peuvent continuer à entretenir un partenariat privilégié. A l'observation de la corrélation entre l'existence de soutiens institutionnels et l'intensité des échanges, on est donc tenté de conclure que la coopération culturelle n'est pas vaine, bien au contraire, et qu'elle peut jouer un rôle central dans la correction de certaines faiblesses identifiées à l'occasion de cette étude.